

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

- Vu l'article L.952-6-1 du Code de l'éducation;
Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment l'article 25;
Vu le décret n°84-431 modifié du 6 juin 1984 relatif aux dispositions statutaires des enseignants-chercheurs;
Vu le décret n°2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs;
Vu la circulaire ministérielle MESR DGRH A1-2 n°08-0069 du 23 avril 2008, relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs;
Vu la validation par le conseil d'administration de l'université de Rennes 1 de la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs pour l'année 2022, en date du 09 décembre 2021;
Vu les avis du conseil académique en formation restreinte de l'université de Rennes 1, sur la composition numérique et sur la composition nominative des comités de sélection de la campagne 2022, en date du 25 janvier 2022;

ARRETE

Article 1er : La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un.e Maître de conférences pour le poste MCF 1382 (section 05) est fixée à 12 membres.

Article 2 : La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement d'un.e Maître de conférences est fixée ainsi qu'il suit:

UFR : Faculté des sciences économiques n° de l'emploi : MCF1382 (Galaxie 4609) Profil court : Economie numérique et économie de l'innovation Unité de recherche : CREM - Centre de Recherche en Economie et Management								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

Membres appartenant à l'établissement								
Spécialiste de la discipline	Civilité	Nom	Prénom	UFR	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
Oui	Mme	BENEZECH	Danièle	Université de Rennes 1	Professeure des Universités	CREM UMR CNRS 6211	Economie et management de l'innovation, management stratégique, Internationalisation, PME	5
Oui	Mme	HAMMICHE	Sabrina	Université de Rennes 1	Maître de conférences	CREM UMR CNRS 6211	Economie des transports, évaluation de projets, économie comportementale	5
Oui	M.	LE TEXIER	Thomas	Université de Rennes 1	Maître de conférences	CREM UMR CNRS 6211	Economie industrielle, économie de l'innovation, économie du numérique	5
Oui	M.	MALIN	Eric	Université de Rennes 1	Professeur des universités	CREM UMR CNRS 6211	Economie numérique, économie industrielle	5
Oui	Mme	NAVARRO PRADA	Silvia Noemi	Université de Rennes 1	Maître de conférences	CREM UMR CNRS 6211	Théorie des jeux, réseaux sociaux	5
Oui	M.	PENARD	Thierry	Université de Rennes 1	Professeur des universités	CREM UMR CNRS 6211	Economie numérique, économie industrielle	5

Membres extérieurs à l'établissement								
Spécialiste de la discipline	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
Oui	Mme	CABON DHERSIN	Marie Laure	Université de Rouen	Professeure des Universités	LERN	Economie industrielle, Innovation	5
Oui	M.	CORTADE	Thomas	Université de Montpellier	Maître de conférences	MRE	Economie de l'Internet, organisation industrielle, économie des réseaux, réglementation	5
Oui	M.	DARMON	Eric	Université Paris Nanterre	Professeur des universités	EconomiX	Economie numérique	5
Oui	M.	DEJEAN	Sylvain	Université de La Rochelle	Maître de conférences	CEREGE	Economie numérique	5
Oui	Mme	JUILLARD - PLUNKET	Anne	Université Paris Saclay	Professeure des Universités	RITM	Economie de l'innovation, réseaux et géographie de l'innovation	5
Oui	M.	SOULIE	Nicolas	Institut Mines Telecom Business School	Maître de conférences	LITEM	Economie numérique	5

Article 3 : M. Eric MALIN, Professeur des Universités, est désigné en qualité de Président de ce comité de sélection.

Article 4 : M. Thomas LE TEXIER, Maître de conférences, est désigné en qualité de Vice-Président de ce comité de sélection.

Article 5 : Les auditions pour le poste MCF 1382 ne prendront pas la forme spécifique d'une mise en situation professionnelle.

Article 6 : Le comité fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2022, pour le poste MCF 1382. Après avoir rendu son avis, il est mis fin au comité de sélection.

Article 7 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes le 04 mars 2022

Le Président de l'Université de Rennes 1

David ALIS

